

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
15/03/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
22/03/2023**Date de publication :**
22/03/2023**Le 20 mars 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Anne-Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER, Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU, Séverine RODRIGUES par Aurélia FOURNIER**Absent :** Arnaud BOURBON**Secrétaire de séance :** Anne-Cécile DUCOSSON**DÉLIBÉRATION N° 2023-22****OBJET : Représentation de la Commune en justice**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Commune peut être impliquée dans des instances contentieuses.

M. le Maire représente la Commune en justice pour tous les degrés de juridiction mais la décision d'agir en justice relève de la compétence du Conseil Municipal.

Les impératifs d'une bonne gestion de l'administration et notamment d'exigence des règles de délai d'agir rapidement rendent souhaitable que M. le Maire puisse directement défendre les intérêts de la collectivité.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à la majorité, Carine LASSOUANE s'abstenant, d'autoriser M. le Maire à :

- 1) intervenir en défense au nom de la Commune quel que soit l'ordre juridictionnel compétent (administratif, juridique, financier ou autre) et le degré de juridiction,
- 2) engager auprès de tout ordre juridictionnel les procédures d'urgence nécessaires à la défense des intérêts de la Commune,
- 3) ester en justice au nom de la Commune pour en défendre les intérêts quel que soit l'ordre juridictionnel et le degré de juridiction concerné.

M. le Maire soumettra les actions engagées à l'approbation du Conseil à l'occasion de la première réunion de l'assemblée suivant lesdites actions.

POUR : 17**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 01

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID : 033-213300775-20230320-2023_22-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 20 mars 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AC Ducosson'.

Anne-Cécile DUCOSSON